

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue au Centre communautaire Adrien-Gauvreau, le **mercredi 2 septembre 2020** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

ADMINISTRATION

237-09-20

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

238-09-20

SÉANCE ORDINAIRE DU 2020-08-03

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2020;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance du 3 août 2020.

ADOPTÉE

239-09-20

SÉANCE ORDINAIRE DU 2020-08-10

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 août 2020;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 août 2020.

ADOPTÉE

SUIVI DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC) DE LA SÉANCE DU 3 AOÛT 2020

Étant donné que la séance du 3 août 2020 se tenait à huis clos, il est à noter qu'aucune question n'a été soumise par voie de courriel.

CORRESPONDANCE

- De M. Yves Berger, directeur général au ministère des Transports, une correspondance concernant un 2^e avis sur la stratégie de retrait des panneaux d'interdiction du frein moteur.
- De Me William Assels, avocat, une correspondance résumant le jugement rendu par l'Honorable Benoît Moulin en date du 9 juillet 2020 en lien avec la cause liée à la Loi 15 favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal.
- Du ministère de la Culture et des Communications du Québec, un avis de dépôt au montant de 56 413,58 \$ représentant la contribution annuelle du gouvernement du Québec au remboursement de la dette associée aux travaux de réfection de la Salle de spectacles régionale Desjardins de New Richmond.
- De M. Jocelyn Babin au nom des résidents de la rue Garrett, une correspondance demandant à la Ville de procéder au pavage d'une distance approximative de 25 pieds de la rue Garrett à l'intersection de la route 132.
- De M. Patrick Boudreau, directeur du Service incendie, le rapport des sorties effectuées pour le mois d'août 2020.

240-09-20

COMPTES À PAYER

Considérant que le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de cinq cent vingt-huit mille huit cent quarante-huit dollars et vingt-trois cents (528 848,23 \$);

D'autoriser le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

ADOPTÉE

241-09-20

PÉRIODE DE CHASSE AUX CHEVREUILS 2020 - FERMETURE DE LA ROUTE GARANT

Considérant la popularité de la période de chasse aux chevreuils à venir;

Considérant les désagréments engendrés chez les citoyens lorsque certains chasseurs ne respectent pas les Lois et règlements en vigueur;

Considérant que le secteur des Rangs 3 et 4 Est est particulièrement problématique;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

De décréter la fermeture de la route Garant à la circulation des véhicules motorisés durant la période de chasse aux chevreuils 2020 qui s'étendra du 3 au 16 octobre 2020 et du 7 au 15 novembre 2020.

ADOPTÉE

242-09-20

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE TRAVAIL - AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant l'échéance de la convention collective des employés syndiqués de la Ville au 31 décembre 2020;

Considérant l'arrivée à échéance de certains paramètres du contrat de travail du directeur général au 31 décembre 2020;

Considérant l'excellente relation avec les employés et la volonté de la Ville de conclure des ententes qui sauront servir les intérêts de toutes les parties ainsi que ceux des citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'autoriser le maire à signer pour et au nom de la Ville toutes ententes à intervenir au niveau des contrats de travail suivant:

- Convention collective des employés syndiqués;
- Contrat de travail du directeur général.

ADOPTÉE

243-09-20

EMBAUCHE - COMPTABLE

Considérant le départ à la retraite au 31 décembre 2020 de la comptable actuelle;

Considérant l'appel de candidatures réalisé au cours des derniers mois;

Considérant les candidatures obtenues;

Considérant le travail du comité de sélection, accompagné de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton, ainsi que de ses recommandations;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

De procéder à l'embauche de Mme Carole Girardin à titre de comptable, et ce, à compter de la date à être convenue avec cette dernière.

ADOPTÉE

244-09-20

VENTE - LOT 6 008 354

Considérant la demande de l'entreprise 9141-6164 Québec inc. (LFG Construction) propriétaire du 190, rue Armand-Lelièvre, d'agrandir sa propriété afin de répondre à sa croissance;

Considérant les engagements à long terme de l'entreprise lors de l'acquisition du 190, rue Armand-Lelièvre, auprès de la Société de développement économique de New Richmond inc.;

Considérant l'utilisation projetée du lot visé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'autoriser la vente du lot 6 008 354 à l'entreprise 9141-6164 Québec Inc. au prix de 0,20 \$ le pied carré représentant un total de 48 810 \$, taxes en sus. Le maire et la greffière sont aussi autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents pertinents à cet effet dont la promesse de vente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

SERVICE DES LOISIRS

245-09-20

AUTORISATION DE SIGNATURE - ÉVÉNEMENT RÉGIONAL DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC EN 2021

Considérant la volonté du Conseil de faire de New Richmond la ville hôte de la Fête nationale en 2021 pour la région de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs à signer et déposer, auprès de la Société nationale Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine, tous les documents pertinents relatifs à une demande de candidature afin de recevoir et d'organiser l'événement régional de la Fête nationale du Québec en 2021.

ADOPTÉE

246-09-20

RÉFECTION DU CAMP À JOS - SURVEILLANCE DES TRAVAUX EN INGÉNIERIE ET EN ARCHITECTURE

Considérant le début prochain des travaux de réfection du Camp à Jos;

Considérant l'offre de services déposée par la firme Tetra Tech pour la surveillance des travaux en ingénierie ainsi que celle déposée par Pierre Bourdages architecte pour la surveillance en architecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

De mandater la firme Tetra Tech pour la surveillance des travaux en ingénierie dans le cadre de la réfection du Camp à Jos, et ce, à la hauteur de 9 459 \$, taxes en sus. Ce montant représente les frais de suivi de l'appel d'offres, la surveillance des travaux, les dépenses et les plans « tels que construits » en conformité avec l'offre datée du 1^{er} avril 2020.

De mandater également la firme Pierre Bourdages, à la hauteur de 8 625 \$, taxes en sus, pour la surveillance des travaux en architecture, pour la réfection du Camp à Jos, en conformité avec l'offre datée du 11 septembre 2019.

ADOPTÉE

247-09-20

AMÉNAGEMENT D'UN PARC DANS L'AVENUE BERT-DIMOCK - FONDS DE ROULEMENT

Considérant la volonté du Conseil d'améliorer les aires de repos et de socialisation dans la Ville tel que prévu au plan d'actions stratégiques 2018-2021;

Considérant la réalisation d'un développement résidentiel dans l'avenue Bert-Dimock par l'entreprise Les Habitations Mont-Carleton inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'autoriser l'acquisition de structures de parc auprès de Tessier Récro-Parc au montant de 9 534,88 \$ taxes incluses, le tout à être assumé par le fonds de roulement.

ADOPTÉE

URBANISME

248-09-20

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - LOT 6 352 703

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le lot 6 352 703:

- a) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 10.1 - Grille 77 du Règlement de zonage 927-13 : accepter que le bâtiment à être construit ait une hauteur totale de 6,9 mètres au lieu des 6,5 mètres prescrits;
- b) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 5.5.3.2 du Règlement de zonage 927-13 : accepter que le bâtiment accessoire (garage) à être construit ait une hauteur de 4,98 mètres au lieu des 4,5 mètres prescrits;

Considérant les nouvelles normes édictées par le Ministère suite à la période de pandémie concernant les consultations publiques;

Considérant qu'un avis de consultation publique a été publié au site Internet de la Ville en date du 7 août 2020;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

Que la dérogation mineure requise pour le lot 6 352 703, soit acceptée comme demandé et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à produire tous les documents pertinents à cette demande.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

249-09-20

MESURES DE DÉBIT DU SECTEUR OUEST - MISE À JOUR DE LA CAMPAGNE DE MESURES

Considérant le rapport définissant les débits de conception des stations de pompage des eaux sanitaires du secteur Ouest déposé en janvier dernier;

Considérant que des travaux de correction ont été exigés chez certains citoyens à la suite de ce rapport;

Considérant que la Ville a procédé et procédera aussi à certains travaux correctifs permettant de diminuer l'apport d'eau aux stations;

Considérant la nécessité de réaliser une nouvelle campagne de mesures afin de mesurer les impacts de ces travaux;

Considérant que l'objectif final est d'arriver à un débit de conception acceptable afin de limiter les coûts de réfection éventuels;

Considérant l'offre déposée par Arpo-Groupe Conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'autoriser l'octroi d'un mandat à la firme Arpo-Groupe Conseil au montant de 16 845 \$, taxes en sus, et ce, afin de compléter une nouvelle campagne de mesures de débits aux stations de pompage SP-1, SP-2, SP-2B et SP-5.

ADOPTÉE

250-09-20

PROGRAMME TECQ 2019-2023 - PROGRAMMATION PARTIELLE DE TRAVAUX

Considérant le projet de réfection des stations de pompage du secteur Ouest;

Considérant que le Conseil souhaite déposer une demande au Ministère afin qu'il recommande une aide financière dans le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), et ce, à la hauteur de 16 845 \$, taxes en sus, pour ledit projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'autoriser le dépôt d'une demande au Ministère dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), à la hauteur de 16 845 \$, taxes en sus, pour le projet de réfection des stations de pompage du secteur Ouest.

Par le fait même, le maire et le directeur général sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cette demande.

ADOPTÉE

251-09-20

RACCORDEMENT PRIVÉ AU SERVICE D'AQUEDUC - LOT 5 321 540 - MONSIEUR DANY ESSIAMBRE

Considérant la construction à venir d'une résidence sur le lot 5 321 540 situé au Rang 3 Est;

Considérant la proximité de ce lot au réseau d'aqueduc public;

Considérant la demande du propriétaire dudit lot de s'y raccorder;

Considérant la faisabilité technique de la chose;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'autoriser le propriétaire du lot 5 321 540, Monsieur Dany Essiambre, de procéder, à ses frais, à l'installation de la conduite d'aqueduc dans l'emprise du Rang 3 Est, à l'extérieur de la partie asphaltée, pour alimenter une résidence à être construite. Le tout est assorti des conditions suivantes:

- Le propriétaire fait les travaux lui-même, excepté le branchement à la conduite publique, fait par la Ville.
- Le propriétaire devra remettre le terrain où il passe (fossé, accotement, asphalte, ...) dans l'état où il était avant les travaux. Tous les travaux sont à ses frais (incluant notre branchement), ainsi que l'entretien et la réparation, s'il y a lieu, du tuyau dans le futur (il demeure propriétaire du tuyau).

Advenant l'éventualité du prolongement du réseau d'aqueduc dans les années ultérieures, la Ville ne remboursera aucun frais au propriétaire pour ces installations.

ADOPTÉE

SALLE DE SPECTACLES ET CULTURE

252-09-20

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE 2020 - 24E ÉDITION

Attendu que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de New Richmond et de la qualité de vie de ses citoyens;

Attendu que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

Attendu que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

Attendu que la Ville de New Richmond a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

Attendu que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

Attendu que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journées de la culture la période du 25 septembre au 25 octobre 2020 dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Un citoyen suggère au Conseil de se procurer un tableau d'affichage numérique à l'entrée de l'hôtel de ville afin que les citoyens soient au courant des actualités.

Une demande est faite en ce qui concerne l'état déplorable des garde-fous du pont H.A. Leblanc et on se demande si la Ville aurait pu faire modifier l'interdiction de passage des piétons sur ce pont cet été.

Un contribuable demande quelles sont les rénovations qui seront effectuées au Camp à Jos.

Une demande est faite pour savoir pourquoi le train active son avertisseur la nuit. Il demande également si le Conseil est au courant que la rivière a un embâcle sur une partie de son parcours.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 26.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière